

**SUPPLEMENT AU MEMOIRE EN REPONSE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DISTRIGAZ SA
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 28, §2, DE L'ARRETE ROYAL
EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION**

Offre publique d'acquisition obligatoire inconditionnelle mixte par

ENI GAS & POWER BELGIUM SA

**sur la totalité des actions de Distrigaz SA non encore détenues par Eni Gas
& Power Belgium SA**



12 mars 2009

Ce supplément au Mémoire en Réponse est disponible en version anglaise, française et néerlandaise. La CBFA a approuvé la version anglaise de ce supplément au Mémoire en Réponse, qui fera foi. Distrigaz SA a préparé des traductions françaises et néerlandaises. Distrigaz SA est responsable de l'exactitude des traductions.

1. PREPARATION – APPROBATION – DEFINITIONS

En date du 11 mars 2009, le Conseil a délibéré sur le projet de supplément au Mémoire en réponse et a approuvé le projet de supplément au Mémoire en réponse. Tous les membres du Conseil présents ou représentés lors de la réunion du Conseil ont approuvé le projet de supplément au Mémoire en réponse.

Le 11 mars 2009, le Conseil a soumis le projet de supplément au Mémoire en réponse à la CBFA pour approbation. La CBFA a approuvé le supplément au Mémoire en réponse en date du 12 mars 2009. Cette approbation n'implique aucune appréciation par la CBFA de l'opportunité ni de la qualité de l'Offre d'acquisition.

A moins qu'ils ne soient autrement définis dans le présent supplément au Mémoire en réponse, les mots et expressions utilisés dans le présent supplément au Mémoire en réponse en lettres majuscules ont la même signification que ceux qui sont mentionnés dans le Mémoire en réponse.

L'Offre d'acquisition est faite conformément au chapitre III de l'Arrêté royal en matière d'offres publiques d'acquisition, suite à l'acquisition de la Participation majoritaire par Eni Belgium le 30 octobre 2008.

2. COMMUNICATION DE PUBLIGAZ

Selon le paragraphe 7.2 du Mémoire en réponse daté du 7 janvier 2009, Publigaz avait l'intention de transférer au moins 43.941 des ses actions de la Société à Eni Belgium, dans le cadre de l'Offre d'acquisition. Publigaz n'avait pas exclu le transfert d'Actions additionnelles, voire de l'ensemble de ses Actions, dans le cadre de l'Offre d'acquisition. Dans la mesure où Publigaz transférerait plus que 43.941 de ses actions de la Société, une communication devrait être réalisée et un supplément au Mémoire en réponse devrait être établi et publié, conformément à l'article 28 de l'Arrêté royal en matière d'offres publiques d'acquisition.

En date du 4 mars 2009, la Société a reçu une communication de Publigaz indiquant qu'elle a l'intention de céder toutes ses Actions de la Société à Eni Belgium, dans le cadre de l'Offre d'acquisition. En conséquence de ce qui précède, le présent supplément au Mémoire en réponse a été établi par la Société.

3. DISPOSITIONS FINALES

3.1. Personnes responsables

Distrigaz SA, une société anonyme dont le siège social est établi Rue de l'Industrie 10 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0476.201.605, représentée par son Conseil d'administration, déclare que, à sa connaissance, les données figurant dans le présent supplément au Mémoire en réponse sont conformes à la réalité et qu'aucune donnée n'a été omise qui serait susceptible de modifier la portée du présent supplément au Mémoire en réponse si elle y était mentionnée. Distrigaz n'assume aucune autre responsabilité par rapport au présent supplément au Mémoire en réponse. Les membres individuels du Conseil n'assument aucune responsabilité en ce qui concerne le présent supplément au Mémoire en réponse.

3.2. Disponibilité du supplément au Mémoire en réponse

Le présent supplément au Mémoire en réponse sera publié conformément à l'article 23 et à l'article 12 de la Loi en matière d'offres publiques d'acquisition.

Le présent supplément au Mémoire en réponse est disponible en néerlandais, en français et anglais. En Belgique, le présent supplément au Mémoire en réponse sera mis gratuitement à disposition par simple requête à Fortis Bank NV/SA au 0800 90 301 (numéro gratuit) ou au siège social de Distrigaz, sis rue de l'Industrie 10, 1000 Bruxelles. Le présent supplément au Mémoire en réponse est aussi disponible sur internet sur le site web de Fortis Bank NV/SA (www.fortisbanking.be/saveandinvest) et sur le site web de Distrigaz (www.distrigas.be).

Les détenteurs d'Actions peuvent commander gratuitement une copie du présent supplément au Mémoire en réponse au siège social de Distrigaz, sis rue de l'Industrie 10, 1000 Bruxelles, ou par demande adressée à Distrigaz (numéro de téléphone 0032 2 557 30 37 ou info@distri.be).